

Arrondissement d'Aix en Provence



REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Portant délégation de fonction à Monsieur Bruno RIPOLL
Arrêté n°AD-2026-22

MAIRIE de SAINT-CANNAT

Le Maire de la Commune de Saint-Cannat,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant que pour permettre une bonne administration communale, il convient de donner délégation de fonction et de signature, à Monsieur Bruno RIPOLL,

ARRETE

Article 1- En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, une délégation de fonction est accordée à Monsieur Bruno RIPOLL, conseiller municipal, pour intervenir, sous la responsabilité du Maire, dans les domaines suivants : Interventions en régie.

Article 2 – Dans le champ de ses délégations Monsieur Bruno RIPOLL pourra signer les pièces suivantes : Courriers et courriels.

Article 3 – La signature de courriers et courriels par Monsieur Bruno RIPOLL devra être précédée de la formule suivante « Par délégation du Maire ».

Article 4 – La présente délégation est accordée durant toute la durée du mandat, ou jusqu'à l'intervention d'un arrêté y mettant fin ou la modifiant.

Article 5 – Le Maire et le Directeur Général des Services de la Commune de Saint-Cannat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

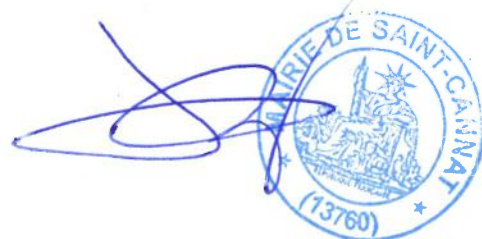
Article 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 7 – Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié sur le site Internet de la Commune de Saint-Cannat.

Fait à Saint-Cannat le 24 AVR. 2026

Le Maire,
Monsieur Joël LEVI-VALENSI

Signature de l'intéressé :



Acte rendu exécutoire

Après envoi en Sous-Préfecture le : 27 AVR. 2026

Notifié le :

Publié sur le site internet municipal le : 27 AVR. 2026